



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E.
DU TERRITOIRE DE BELFORT**

Association Loi 1901
Siège social : 10 rue de Londres
Enceinte du lycée Bartholdi
90000 BELFORT

Exercice clos le 31 août 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DU TERRITOIRE DE BELFORT

Association Loi 1901
Siège social : 10 rue de Londres
Enceinte du lycée Bartholdi
90000 BELFORT

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Territoire de Belfort relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 129 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 141 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 132 sur 143 lors de l'exercice précédent) ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 7 janvier 2019

audit france

Commissaire aux comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DU TERRITOIRE DE BELFORT

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	231	231			Fonds associatif	47 957	43 873
Terrains					Report à nouveau	449 893	435 879
Constructions					Résultat de l'association	24 559	23 422
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	10 349	8 903	1 446	334	TOTAL FONDS PROPRES	522 410	503 174
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	15		15		Provisions pour charges	2 824	2 404
					Fonds dédiés sur subventions		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	10 595	9 134	1 461	334	TOTAL PROVISIONS	2 824	2 404
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 861		1 861	1 688	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	1 432		1 432	2 344	Fournisseurs	3 242	3 960
Comptes courants OCCE	2 345		2 345	3 736	Dettes fiscales et sociales	1 966	1 863
Autres créances (dont erreurs débitrices)	2 231		2 231	2 350	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	520 548		520 548	504 432	Autres dettes (dont erreurs créditrices)		4 005
Charges constatées d'avance	565		565	521	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	528 981		528 981	515 072	TOTAL DETTES	5 208	9 828
TOTAL GENERAL	539 576	9 134	530 442	515 406	TOTAL GENERAL	530 442	515 406



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DU TERRITOIRE DE BELFORT

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	149 147	166 505
Ventes de produits pour cessions	349 809	351 637
Prestations de service et animations	81 845	119 396
Subventions d'exploitation	214 352	219 135
Produits divers de gestion courante	50 405	63 652
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	845 558	920 324
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	220 997	222 578
Variation des stocks de fournitures à céder	-172	323
Achats de fournitures administratives	646	848
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	510 302	588 379
Impôts et taxes	218	208
Salaires	11 807	10 873
Charges sociales	3 746	3 116
Autres charges	44 577	55 534
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	28 424	24 776
Dotations aux provisions	420	479
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	820 963	907 113
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	24 595	13 211
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des valeurs mobilières	1 377	3 221
Reprises sur provisions		
TOTAL	1 377	3 221
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	1 377	3 221
RESULTAT COURANT (I + II)	25 972	16 431
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	56 880	48 649
Sur opérations en capital	100	
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	56 980	48 649
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	58 393	41 658
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	58 393	41 658
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-1 412	6 991
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	24 559	23 422

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

	Exercice clos	Exercice précédent
Les données caractéristiques sont :		
Total du bilan :	530 441,62 €	515 406,13 €
Résultat de l'exercice :	24 559,38 €	23 422,34 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	141	143
dont coopératives et foyers agrégés :	129	132
dont coopératives et foyers non agrégés :	12	11
Nombre de coopérateurs :	12 927	12 715
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	926	971
soit un équivalent temps plein de	1	1 personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent. A noter cependant, une baisse des charges et produits des activités éducatives dans les coopératives et la mise en place encours d'une nouvelle mutualisation des avoirs de l'association auprès du Crédit Mutuel.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 21 361 € soit environ 2,58%

du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DU TERRITOIRE DE BELFORT

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	24 559,38	{	4 845,24 pour le siège départemental
		{	19 714,14 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	2 230,60	{	2 230,00 pour le siège départemental
		{	0,60 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			1 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	0,00	{	0,00 pour le siège départemental
		{	0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			1 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	520 547,88	{	50 941,48 pour le siège départemental
		{	469 606,40 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 640,36 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	28 423,67	{	232,35 pour le siège correspondant aux amortissements
		{	28 191,32 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			218,54 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	903 914,99	{	57 317,97 pour le siège départemental
		{	846 597,02 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			6 562,77 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	879 355,61	{	52 472,73 pour le siège départemental
		{	826 882,88 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			6 409,94 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			152,82 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	0,5	0,5
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	1,0	1,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Fichier Excel conçu par l'AD		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	110	110
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	78%	77%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	118	122
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	23	5
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	52	N/A
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	N/A	N/A
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	2	2
Participants aux séances de formation (estimation)	10	15



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU TERRITOIRE DE BELFORT

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	231	231			Fonds associatif	47 957	43 873
Terrains					Résultat du siege de l'association	4 845	4 085
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					TOTAL FONDS PROPRES	52 803	47 957
Autres immobilisations corporelles	10 349	8 903	1 446	334	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques		
Prêts OCCE					Provisions pour charges	2 824	2 404
Autres immobilisations financières	15		15		Fonds dédiés sur subventions		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	10 595	9 134	1 461	334	TOTAL PROVISIONS	2 824	2 404
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 861		1 861	1 688	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	1 432		1 432	2 344	Fournisseurs	3 242	3 960
Comptes courants OCCE	2 345		2 345	3 736	Dettes fiscales et sociales	1 966	1 863
Autres créances	2 230		2 230	2 239	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	50 941		50 941	45 322	Autres dettes		
Charges constatées d'avance	565		565	521	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	59 374		59 374	55 850	TOTAL DETTES	5 208	5 823
TOTAL GENERAL	69 969	9 134	60 835	56 184	TOTAL GENERAL	60 835	56 184



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU TERRITOIRE DE BELFORT

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	24 044	23 523
Ventes de produits pour cessions	1 911	1 929
Prestations de service et animations	6 225	5 332
Subventions d'exploitation	2 600	1 600
Produits divers de gestion courante	21 465	19 190
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	56 245	51 574
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	2 983	1 824
Variation des stocks de fournitures à céder	-172	323
Achats de fournitures administratives	646	848
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	28 693	26 889
Impôts et taxes	218	208
Salaires	11 807	10 873
Charges sociales	3 746	3 116
Autres charges	3 900	3 100
Dotations aux amortissements	232	178
Dotations aux provisions	420	479
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	52 473	47 837
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	3 772	3 737
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des valeurs mobilières	193	191
Reprises sur provisions		
TOTAL	193	191
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	193	191
RESULTAT COURANT (I + II)	3 965	3 928
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	780	177
Sur opérations en capital	100	
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	880	177
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		20
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL		20
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	880	157
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	4 845	4 085



ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Bilan et compte de résultat du siège départemental de l'exercice clos le 31 août 2018, qui dégage un excédent de 4845.24 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	230,90			230,90
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	3 300,24	1 344,70	1 035,69	3 609,25
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	8 355,44		1 735,19	6 620,25
Mobilier de bureau	119,60			119,60
Immobilisations en cours				
Total	12 006,18	1 344,70	2 770,88	10 580,00

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Acquisitions de l'exercice : divers matériels pour activités et malles pédagogiques, 2 Sonos

Cessions et mises au rebut de l'exercice : photocopieur Toshiba (2005), matériels Sono/Micro (2009/2013) hors d'usage et totalement amortis.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	230,90			230,90
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	3 300,24	54,02	1 035,69	2 318,57
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	8 021,79	178,33	1 735,19	6 464,93
Mobilier de bureau	20%	119,60			119,60
Total		11 672,53	232,35	2 770,88	9 134,00

2. Immobilisations financières

Parts sociales CME

15.00
15.00



Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

Agendas et Livrets	1 860.60
	1 860.60

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	1 431,90		1 431,90
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	1 431,90		1 431,90

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	2 344.82
	2 344.82

6. Autres créances

Participation FD OCCE CAC	2 230.00
	2 230.00

7. Trésorerie

Crédit Mutuel compte courant	365.92
Banque Postale	24 610.39
Banque Postale Livret A	25 834.92
Intérêts courus à recevoir	130.25
	50 941.48

10. Charges constatées d'avance

Affranchissements	227.32
Calendriers 2019	337.50
	564.82

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	2 403,95	420,31		2 824,26
Provisions pour charges	2 403,95	420,31		2 824,26
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	2 403,95	420,31		2 824,26

Dotations / reprises d'exploitation	420,31
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	420,31

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet	
Total	

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés : NEANT

	Début	Dotations	Reprises	Fin
OCCE AUTONOMES & SOLIDAIRES				
Pédagogie coopérative				
Total				

4. Emprunts et dettes assimilées : NEANT

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunt				
Découverts bancaires				
Autres emprunts				
Total				

5. Fournisseurs

Fournisseurs	62.18
Fournisseurs, factures non parvenues	3 180.00
	3 242.18

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 167.25
Urssaf	396.02
Retraite complémentaire	235.76
Mutuelle	18.80
Uniformalion	147.76
	1 965.59

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

NEANT	0.00
-------	-------------

8. Autres dettes

NEANT

9. Produits constatés d'avance

NEANT

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	12 927	12 715
Cotisation nationale par coopérateur	1,090 €	1,080 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,77 €	0,77 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	24 044,22	23 522,75
Cotisations versées à la Fédération	14 090,43	13 732,20
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	14 090,43	13 732,20

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	2 600	1 600,00
Subventions conseil départemental		
Subventions communes		
Autres subventions		
Total	2 600	1 600,00
Dont versées aux coopératives	2 600	1 600

3. Produits de gestion courante

Aides Fédération OCCE :	
- Emploi	13 406.21
- Autres aides	6 584.00
Facturations coopératives MDE	1 475.00
	21 465.21



Produits exceptionnels
Produit sur exercice antérieur
Produit cession Sono

780.00
100.00
880.00

5. Charges exceptionnelles

NEANT

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont : NEANT

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de xxxxx, de locaux dépendant du groupe scolaire situé xxxxxxxx (environ xx m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ un emploi temps plein, 1 820 heures de travail valorisées à 50 000 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Crédit Mutuel :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Crédit Mutuel (convention du 24/10/2017) mais ne sera réellement effective qu'en 2018/2019. Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	52	N/A
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	136 746,46	N/A
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	N/A	N/A
Montant des impôts dus par l'AD	N/A	N/A
Montant des intérêts acquis nets après impôts	N/A	N/A
Pourcentage perçu par le siège	100%	N/A